

# LISTE DES DELIBERATIONS

Art L2121-25 du CGCT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023**

**Présents :**

*FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SORRENTINO Claudia, MEYER Laure, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte, SCHMITT Jean-François*

**Absents représentés/excusés :**

*SCHLEGEL Régis, procuration à Bénédicte BODO  
 NACHI Lahcène, procuration à MULLER Laurent  
 KOELSCH Guillaume, procuration à SORRENTINO Claudia  
 PEIFER Michelle*

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** LETT Martine

N° POINT	N° DE LA DELIBERATION	OBJET	VOTE DU CM
		Elections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales	PV affiché
1	Sans objet	Désignation du secrétaire de séance	
2	DCM2023027	Approbation compte rendu CM 11/04/2023	Approuvé 14 voix pour
3	DCM2023028	Modalités de prise en compte des questions orales au conseil municipal	Approuvé 14 voix pour
4	DCM2023029	Révision du PLU – décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale	Approuvé 14 voix pour
5	DCM2023030	Mise en place PUP	Approuvé 14 voix pour
6	DCM2023031	Chasse communale – désignation membres 4C et commission de location	Approuvé 14 voix pour
7	DCM2023032	Création de poste parcours PEC	Approuvé 14 voix pour
8	DCM2023033	Programme fus@e	Approuvé 14 voix pour
15	Sans objet	Décisions prises par délégation	
16	Sans objet	Divers et communication	

## DELIBERATIONS DETAILLEES

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,

Le conseil municipal désigne Martine LETT, secrétaire de séance.

### 2. DCM2023027- Approbation du compte rendu de la séance du 11/04/2023 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2023

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

☝ adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023

### 3) DCM2023028 - Modalités de prise en compte des questions orales au conseil municipal (5.2)

Le conseil municipal,

Après délibération, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Fixe les conditions suivantes :

- A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, les Conseillers Municipaux peuvent poser, en point « Divers », des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Ces questions orales sont évoquées en tout dernier lieu, après examen complet des questions figurant à l'ordre du jour. Elles ne font pas l'objet d'un débat.
- Chaque Conseiller peut adresser au Maire des questions orales ayant trait aux affaires de la commune ou à un objet d'intérêt communal.
- Les questions orales devront être déposées 48 h avant la date de la séance du Conseil Municipal, auprès du Secrétariat de la mairie.

## **Urbanisme**

### 4) DCM2023029 - Révision PLU –décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale (2.1)

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** :

- ☝ **DECIDE de ne pas réaliser d'évaluation environnementale** de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- ☝ **DIT QUE** la présente délibération :
  - Sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sarreguemines ;
  - Fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

### 5) DCM2023030 - Mise en place d'un PUP (sous réserve d'avoir les éléments nécessaires à la date du conseil municipal) (2.2)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet urbain partenarial PUP (article L 232-11-3 du code de l'urbanisme), est un mode de financement des équipements publics, pour les constructeurs ou aménageurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- ✚ **ABROGE** les délibérations DCM202056 et 2021027
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de PUP présentée en annexe, accompagnée du plan du périmètre d'application
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet,
- ✚ **PRECISE** qu'en application de l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre de la convention sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant un délai de dix ans à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention.
- ✚ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

## ***Domaine et Patrimoine***

### **6) DCM2023031 - Chasse communale – désignation des membres de la 4C et de la commission de location (5.3)**

Le Conseil Municipal,

Après délibération **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- ✚ Décide la création d'une commission consultative communale de la chasse et d'une commission de location. Elles seront placées sous la présidence de M. Bernard FOUILHAC-GARY, Maire,
- ✚ Désigne les conseillers municipaux suivants membres des deux commissions créées :
  - JEDAR Bernard
  - SCHMITT Jean-François

## ***Fonction publique***

### **7) DCM2023032 - Création d'un poste Parcours Emploi Compétences et signature de la convention (droit privé) (4.2)**

Le conseil municipal, après délibération , **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- ✚ **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : ouvrier communal en charge des interventions de maintenance des bâtiments et locaux et des travaux d'espaces verts
  - Durée du (ou des) contrat(s) : 9 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 23 h 00 heures
  - Rémunération : SMIC
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

## ***Autres domaines de compétence***

### **8) DCM2023033 - Délibération - Programme FUS@E (7.5)**

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,  
**par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- ✚ Autorise le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos école(s) (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- ✚ Autorise le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune

## ***Divers et communication***

### **9) Décisions prises par délégation**

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ➤ Exercice du droit de préemption urbain

N° DECISION	Objet	Surface M2	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2023019	renonciation au droit de préemption -s2 parcelle 160	87	Rue principale	2.3
DEC2023023	renonciation au droit de préemption -s2 parcelles 5 et 4	1269	Rue de l'église	2.3
DEC2023027	renonciation au droit de préemption – s3 parcelles 163-170-162	2780	Rue du maire Jaman	2.3

#### ➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2023015	marchés publics – Achat peinture	SCHREIBER RELIUS	1011.50 €	1.1
DEC2023017	marchés publics - remplacement extincteurs	SIVIHE	383.16 €	1.1
DEC2023018	marchés publics - renouvellement logithèque	JVS INFINITY	4 470 €	1.1
DEC2023020	marchés publics - avenant 1 viabilisation parcelles impasse des blés	TTP WITTMAYER	3 569.87 €	1.1
DEC2023021	marchés publics - Réfection aire de jeux mairie	SATD	1 095.20 €	1.1
DEC2023022	marchés publics – Borne électrique parking salle	TPLEC	5 993.50 €	1.1
DEC2023025	marchés publics – tapis regroupement ecole primaire	KIDEA	291.50€	1.1
DEC2023026	marchés publics – mobilier ecole primaire	MANUTAN COLLECTIVITES	137.26 €	1.1
DEC2023028	Marché public – achat Tracteur de pelouse	ETS KLEIN	14 166.67 €	1.1

➤ Concessions funéraires

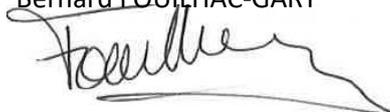
N° DECISION	Objet	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2023016	Rétrocession concession funéraire 105/2022	97 €	3.2
DEC2023024	achat concession funéraire RISSE 106/2023- tombe double– 30 ans	230 €	3.2

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 18h 40.

Le secrétaire de séance  
Martine LETT



Le Maire,  
Bernard FOUILHAC-GARY



L'ensemble des procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la commune :  
<https://www.zetting-dieding.fr>

-

<i>Date de publication</i>	<b>11/05/2023</b>
<i>Date d'affichage</i>	<b>11/05/2023</b>
<i>Date de fin d'affichage</i>	<b>11/08/2023</b>